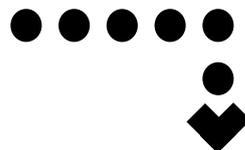


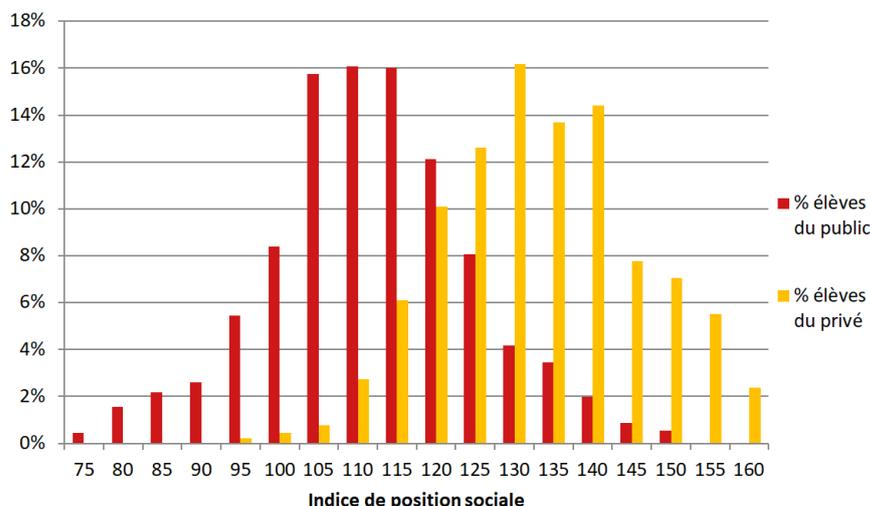
Chaque année, avec l'arrivée du printemps, fleurissent divers classements des lycées dans la presse. Basés sur les résultats au bac de l'année précédente, ils s'appuient sur tout ou une partie des indicateurs publiés par le ministère : taux de réussite, taux de mentions, taux d'accès au bac des élèves de 2^{nde} ou encore « valeur ajoutée » des établissements. Scrutés par les familles, les chef-fes d'établissements, et, parfois, les personnels, ils sont la face visible de la concurrence entre les lycées tout en y contribuant. Décryptage et analyse de ces données par la CGT Éduc'action.

UNE VÉRITABLE PUB POUR LE PRIVÉ



Si, d'une année sur l'autre, le rang varie fortement pour un grand nombre de lycées, ce qui interroge d'ailleurs sur la valeur de ces classements, certaines caractéristiques demeurent. Ainsi, **les classements les plus élitistes font systématiquement figurer aux premières places de nombreux lycées privés** et certains lycées publics particulièrement sélectifs. Ces classements qui ne prennent pas en compte la « valeur ajoutée » sont fortement corrélés à l'indice de position sociale (IPS). Or, la ségrégation sociale étant très forte entre lycées publics et privés, cela renforce l'idée, fautive mais répandue, que le privé ferait mieux que le public pour la réussite des élèves.

Répartition des élèves de LGT selon l'IPS



STANISLAS N°1

Cette année, plusieurs classements mettent en première position le lycée privé parisien Stanislas. Celui-ci a fait la Une des journaux l'an dernier à la suite de révélations et d'un rapport accablant décrivant un climat institutionnel sexiste et homophobe, une forte pression religieuse, la tenue de propos anti-avortement, etc... Pour *le Figaro étudiant* ou d'autres journaux, rien de tout cela n'est réhivitoire pour le classer n°1. En plus d'une preuve d'impunité dont jouit cette institution et de mépris à l'égard des justes dénonciations, ces classements sont un outil de plus pour organiser et légitimer le séparatisme scolaire au profit du privé.

CES CLASSEMENTS MONTRENT AVANT TOUT LA REPRODUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES PAR L'ÉCOLE



« VALEUR AJOUTÉE »

Certains classements sont radicalement différents de ceux basés uniquement sur le taux de réussite au bac et de mentions car ils se fondent sur la « valeur ajoutée » calculée par le service statistique du ministère. Cet indicateur mesure, pour un lycée donné, la différence entre son taux de réussite et un taux de réussite « attendu », estimé selon certaines caractéristiques scolaires et sociales des élèves (% de filles, IPS, moyenne au DNB, % d'élèves en retard scolaire en 2^{nde}). Si cela a le mérite de neutraliser ces caractéristiques dans le classement, la logique consistant à hiérarchiser les établissements demeure, même si les fortes variations de cette « valeur ajoutée » d'une année sur l'autre posent la question de la pertinence de l'indicateur.

LA QUESTION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL EST TOTALEMENT EXCLUE DE L'ÉQUATION

FACE VISIBLE DE LA CONCURRENCE

CONCURRENCE GÉNÉRALISÉE

Avec le manque de places en université et la loi ORE qui a donné naissance à Parcoursup, la sélection post-bac s'est nettement accentuée en quelques années. Parallèlement, la réforme Blanquer du bac, en introduisant une part importante de contrôle continu, a augmenté le poids du lycée d'origine parmi les critères de sélection. Avec ces deux changements combinés, la concurrence entre les établissements s'en trouve généralisée, ce qui se traduit par plus de départs vers le privé, de contournements de la carte scolaire et donc, à nouveau, de ségrégation sociale entre les établissements.

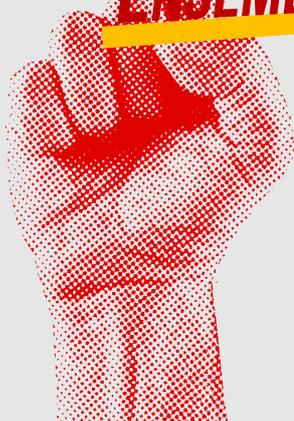


QUAND ON VEUT ON PEUT ?

La « valeur ajoutée » prétend mesurer la manière dont un lycée « fait réussir » ses élèves au bac et les accompagne de la seconde à la terminale, indépendamment du profil social et scolaire des élèves. Cela fait **reposer la responsabilité de la réussite des élèves sur les personnels de l'établissement, placés en concurrence avec ceux des lycées similaires**. Une « valeur ajoutée » négative est souvent utilisée, notamment lors de l'évaluation de l'établissement, comme moyen de pression. Pourtant, cette « valeur ajoutée » ne tient pas compte d'un élément absolument central : les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.



ENSEMBLE, AVEC LA CGT ÉDUC'ACTION, EXIGEONS...



- 📍 24 ÉLÈVES MAXIMUM PAR CLASSE EN LGT (15 EN ÉDUCATION PRIORITAIRE)
- 📍 LE RETOUR DES LYCÉES DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE
- 📍 L'ABROGATION DE LA RÉFORME DU LYCÉE ET DE LA LOI ORE
- 📍 LA NATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ
- 📍 LE RETOUR À UNE CARTE SCOLAIRE PLUS STRICTE